



TROUPES DE THÉÂTRE AMATEUR CONDITION D'ACCUEIL

Des troupes de théâtre amateur accueillies par le CCP

Le CCP souhaite programmer de manière régulière les troupes de théâtre amateur du Jura et du Jura bernois. Pour ce faire, il a déterminé un cadre et des conditions d'accueil présenté dans le présent document.

Quand

En principe, une fois par demi-saison culturelle, soit pour 1 représentation pour la période de Février à Juin et 1 représentation pour la période de Septembre à Janvier.

Lieu

Les représentations auront en principe lieu à la salle de Chantemerle à Moutier. La capacité de la salle est de 190 places.

Conditions financières

Il ne sera pas versé de cachet. Le partage des entrées se fait de la façon suivante : 80 % pour la troupe de théâtre amateur et 20 % pour le CCP.

Prestations du CCP

Réservation de la salle auprès des Services Techniques de Moutier

Mise à disposition gratuite de la salle de Chantemerle et de son matériel technique (fiche technique sur www.ccpmoutier.ch/lieux/chantemerle)

La promotion du spectacle est assurée comme suit :

- Mention dans le programme semestriel édité par le CCP (3'000 exemplaires)
- Mention dans l'agenda mensuel du CCP et diffusion éventuelle de papillons (500 exemplaires)
- Mention dans l'agenda figurant sur le site Internet du CCP (www.ccpmoutier.ch)
- Diffusion de l'information par le biais de notre accès privilégié à divers agendas sur le réseau Internet (Municipalité de Moutier, canton du Jura, Relais Spectacles France Suisse, Jura bernois Tourisme)
- Rappel ciblé de la manifestation par courriels selon le fichier du CCP
- Pose d'affiches en ville de Moutier (40 affiches)
- Contacts avec la presse, envoi d'un communiqué à la presse régionale

Accueil de la troupe : boissons, catering

Accueil du public : service de réservation, décoration du foyer, billetterie, débit de boissons

Prestations de la troupe de théâtre amateur

Montage et démontage des décors
Prise en charge des besoins techniques du spectacle
Remise en état de la salle
Promotion complémentaire
Prise en charge des droits d'auteurs (SSA, SUISA)

Fourniture de dossiers de presse (avec photo de bonne qualité) de préférence au format électronique ; des affiches et des papillons.

Sélection

Les troupes de théâtre amateur adresseront spontanément leur dossier au CCP. Celui-ci comprendra :

- un document de présentation de la pièce
- une présentation de la troupe
- une lettre dans laquelle sera spécifiée la période souhaitée

Le délai de réception des dossiers par le CCP est arrêté comme suit :

Pour la saison de Février à Juin	31 octobre
Pour la saison de Septembre à Janvier	30 avril

Le CCP se réserve la possibilité de choisir librement le spectacle de théâtre amateur qu'il accueillera.

Cet accueil fera l'objet d'un contrat d'engagement en bonne et due forme.

(Ces conditions ont été acceptées par le Conseil du Centre culturel de la Prévôté le 30.09.2010)